

Politique scientifique de l'IRSSST

Avril 2024

Rédaction

Direction de la recherche

Production

Service des communications, IRSST

Coordination

Patricia Labelle

Révision linguistique

Manon Lévesque

Design graphique

Marc Rodrigue

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN 978-2-89797-293-6 (imprimé)

ISBN 978-2-89797-292-9 (PDF)

© Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, 2024

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Pour citer ce document : *Politique scientifique de l'IRSST* (2024), Montréal, QC: IRSST.

505, boul. De Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3A 3C2

Téléphone : 514 288-1551

publications@irsst.qc.ca

www.irsst.qc.ca



Table des matières

1. La science : ADN de l'IRSST	04
2. Les principes d'action	06
3. Le champ d'action	07
3.1 Les besoins issus des milieux	
3.2 Les besoins issus du monde de la recherche et des comités de normalisation	
3.3 Les besoins issus de l'analyse de bases de données	
3.4 Les besoins issus de la veille scientifique	
4. Les moyens d'action	08
4.1 Les programmes de subvention	
4.2 Les appels de proposition	
4.3 Les partenariats	
4.4 Les ententes contractuelles	
4.5 Le programme de bourses d'études supérieures et de formation postdoctorale	
5. Le partage des responsabilités	10
5.1 Le conseil d'administration	
5.2 La présidence-direction générale	
5.3 Le conseil scientifique	
6. Révision et date d'entrée en vigueur	11



1. La science : ADN de l'IRSST

L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) est un organisme scientifique original cumulant les fonctions de centre de recherche, de fonds subventionnaire, de laboratoires et de centre de liaison et de transfert de connaissances.



L'IRSST est un chef de file pour l'avancement et la mobilisation des connaissances scientifiques et techniques en santé et en sécurité du travail (SST). Il est présent et influent auprès des partenaires en SST et dans l'espace public et son expertise éclaire l'action visant à améliorer la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs québécois. Il est reconnu sur les scènes nationale et internationale pour la qualité et la pertinence de ses réalisations.

Ainsi, dans l'esprit de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP), la mission de l'IRSST est de :

Contribuer à la santé et à la sécurité des travailleuses et travailleurs par la recherche, l'expertise de ses laboratoires, ainsi que la diffusion et le transfert des connaissances, et ce, dans une perspective de prévention et de retour durables au travail.

Grâce à son **bassin unique de compétences et d'expertises en SST**, l'Institut remplit cette mission par des actions spécifiques qui s'appuient sur ses quatre leviers scientifiques, comme suit :

La recherche



- Favorise le développement de nouvelles connaissances en SST en collaboration avec la communauté scientifique et avec ses partenaires;
- Fait preuve de leadership, anticipe les besoins émergents et joue un rôle d'animation et de coordination en matière de recherche en SST auprès des partenaires et des milieux scientifiques;
- Contribue au développement de normes et règlements touchant la SST.

Les programmes de subventions



- Subventionne des recherches s'inscrivant dans son Cadre de référence pour la recherche en SST;
- Contribue à la formation de personnel hautement qualifié en SST.

Les laboratoires



- Offre des services d'évaluation d'équipements de protection, des services d'étalonnage, des formations scientifiques et techniques, des expertises, ainsi que des services d'analyses environnementales, toxicologiques et microbiologiques nécessaires à l'action du réseau public de prévention-inspection;
- Développe, optimise et valide des méthodes d'analyse, d'essai, d'échantillonnage et d'étalonnage en réponse soit à des changements réglementaires, à l'introduction de nouvelles substances, à des révisions de normes, à des projets de recherche ou à des enjeux émergents.

La diffusion, la veille et la mobilisation des connaissances



- Mobilise les connaissances en SST auprès du monde du travail et de la communauté scientifique;
- Valorise et diffuse les connaissances issues des recherches menées ou financées par l'Institut vers les milieux de travail;
- Répond à des demandes d'expertise ponctuelles en provenance de divers intervenants en SST.

En tant qu'organisme scientifique de référence en SST au Québec, **l'IRSST demeure à l'affût des évolutions des milieux de travail et des besoins de connaissances en SST** grâce à ses réflexions régulières sur les problématiques en émergence.



2. Les principes d'action

Pour l'ensemble de ses activités scientifiques, l'action de l'IRSST est orientée en fonction des principes suivants :

- Les activités de l'Institut doivent être pertinentes, en conformité avec sa mission et d'un niveau scientifique élevé;
- Les activités scientifiques de l'Institut doivent être associées à des problèmes actuels ou émergents et s'arriment aux besoins exprimés par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), par ses partenaires, par les milieux de travail ou par la communauté scientifique;
- Les activités de recherche de l'Institut doivent être originales. Dans cette optique, l'Institut évite la duplication d'études menées ailleurs et dont il peut transférer ou adapter les résultats au contexte québécois;
- L'Institut privilégie la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité au sein des équipes de recherche comme moyen de mieux appréhender la nature souvent complexe des problématiques de SST;
- L'Institut soutient des approches méthodologiques variées et encourage le développement et l'utilisation d'approches multifactorielles et multiniveaux dans les recherches menées par ses chercheuses et chercheurs ou financées par l'intermédiaire de ses programmes de subvention;
- Les études qui requièrent la participation d'êtres humains doivent se conformer aux dispositions prévues à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'IRSST*;
- Les projets de recherche réalisés en milieu de travail doivent, de façon générale, se dérouler selon une approche paritaire avec l'accord et la participation des employeurs et des travailleuses et travailleurs;
- L'IRSST met l'accent sur des travaux de recherche pouvant conduire à des améliorations de la SST sans toutefois exclure certaines recherches ayant une visée fondamentale qui offriraient éventuellement des retombées concrètes dans les milieux de travail;
- L'Institut soutient des efforts de diffusion et d'exploitation des résultats afin d'en maximiser l'utilité et les retombées pour les milieux de travail québécois;
- Dans ses activités de mobilisation des connaissances, l'IRSST rassemble et organise de façon objective les connaissances issues de la littérature scientifique, de la littérature grise et de la pratique en milieu de travail;
- L'Institut favorise la complémentarité de ses propres ressources scientifiques avec celles des universités et des centres de recherche publics ou privés;
- L'IRSST soutient la relève par son programme compétitif de bourse d'études supérieures et de formation postdoctorale pour les candidates et candidats dont les travaux s'inscrivent dans son cadre de référence pour la recherche en SST.



3. Le champ d'action

Les défis qui se posent en matière de SST au Québec sont très diversifiés et très complexes, comme en fait foi le [Cadre de référence pour la recherche en SST](#) de l'IRSST. Dans ce contexte, l'Institut doit canaliser ses efforts vers les créneaux les plus porteurs. Pour ce faire, il s'appuie sur une démarche continue d'identification et d'actualisation des besoins de connaissances en SST.

Ainsi, l'établissement de priorités par l'Institut est guidé par la mise en commun et l'analyse des besoins suivants :

3.1 Les besoins issus des milieux

Par le biais de consultations et d'échanges avec la CNESST, les associations sectorielles paritaires (ASP), le ministère du Travail, le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau, et des associations patronales et syndicales, l'Institut relève les principales préoccupations et attentes de ses partenaires.

3.2 Les besoins issus du monde de la recherche et des comités de normalisation

À travers la réalisation de recherches, leur participation à de multiples événements scientifiques et leur implication, pour certains, au sein de comités de normalisation, le personnel scientifique lié à l'Institut demeure à la fine pointe des connaissances et occupe une position privilégiée pour signaler les problèmes persistants pour lesquels les efforts de recherche et de mobilisation de connaissances devraient se poursuivre ainsi que certains problèmes émergents qui pourraient nécessiter une vigilance particulière.

3.3 Les besoins issus de l'analyse de bases de données

Des analyses statistiques approfondies réalisées à partir des bases de données de la CNESST ainsi que de celles de certains organismes québécois, fédéraux ou internationaux permettent à l'Institut de détecter des populations, des professions ou des secteurs d'activités présentant des risques élevés ainsi que l'émergence de nouveaux risques à la SST.

3.4 Les besoins issus de la veille scientifique

L'exercice d'une veille scientifique structurée contribue au positionnement des travaux de l'Institut par rapport à ceux réalisés ailleurs dans le monde ainsi qu'à l'identification de problématiques en émergence susceptibles d'affecter, à moyen ou à long terme, les milieux de travail québécois.



4. Les moyens d'action

La stratégie de développement de l'IRSST pour l'avancement et la mobilisation des connaissances scientifiques et techniques prend appui à la fois sur ses propres ressources scientifiques ainsi que sur celles disponibles au sein des universités et des centres de recherche publics ou privés.

De plus, l'IRSST met en œuvre un ensemble de moyens destinés à assurer une adhésion des chercheuses et chercheurs, des professionnelles et professionnels scientifiques ainsi que des techniciennes et techniciens de recherche et de laboratoire à son [Cadre de référence pour la recherche en SST](#). Ces moyens prennent tantôt la forme de programmes de subvention ou de bourses, tantôt la forme d'initiatives plus ciblées de façon à assurer le financement et la réalisation de recherches ou autres activités scientifiques dans des domaines jugés prioritaires.

4.1 Les programmes de subvention

Les programmes de subvention de l'IRSST soutiennent le financement de recherches en SST et s'adressent aux chercheuses et chercheurs de l'Institut ou en provenance des universités et centres de recherche publics ou privés québécois.

4.2 Les appels de proposition

Les appels de propositions visent à soutenir la recherche sur des thématiques prédéterminées par l'Institut, pour lesquelles il souhaite développer de nouvelles connaissances dans des domaines où l'expertise n'est pas immédiatement disponible. Ce type d'initiative permet d'intéresser de nouvelles chercheuses ou de nouveaux chercheurs au domaine de la SST ou de consolider un bassin de chercheuses et chercheurs dans des domaines ciblés devenus prioritaires pour l'Institut.

4.3 Les partenariats

Les partenariats de recherche constituent un levier favorisant l'accroissement de la capacité de recherche en SST. Ils se concrétisent par le biais d'ententes au moyen desquelles l'Institut et d'autres organisations (ministères et organismes publics, organismes subventionnaires, institutions d'enseignement ou de recherche, réseaux structurés de chercheuses et chercheurs, entreprises privées, etc.) s'associent et s'engagent conjointement à développer des secteurs particuliers de la recherche en SST. Certaines de ces ententes consistent à mettre en commun des ressources et à regrouper des expertises, d'autres prévoient des investissements financiers de la part de chacun des partenaires pour soutenir la réalisation d'activités scientifiques.

4.4 Les ententes contractuelles

L'Institut a recours, occasionnellement, à des ententes contractuelles avec des expertes et experts ou avec des organisations externes afin de répondre à des besoins ponctuels de connaissances en SST.

4.5 Le programme de bourses d'études supérieures et de formation postdoctorale

Le programme de bourses de l'Institut s'adresse à des étudiantes et étudiants de 2^e ou 3^e cycle universitaire ou à des stagiaires postdoctoraux faisant preuve d'aptitudes particulières pour les études supérieures. Il a pour objectif d'accroître le nombre de scientifiques pouvant répondre aux besoins en SST. De plus, ce programme peut offrir des compléments de bourse à des candidates et candidats ayant obtenu un financement d'un autre organisme subventionnaire.

Le programme de bourses d'études supérieures et de formation postdoctorale ne constitue pas l'unique avenue de soutien à la formation de personnel hautement qualifié en SST. À l'Institut, ce soutien s'exerce également à travers des pratiques telles que l'accueil de stagiaires, l'intégration des étudiantes et étudiants aux activités scientifiques ou encore la supervision de leurs travaux de maîtrise ou de doctorat.



5. Le partage des responsabilités

Conformément aux dispositions prévues par le Règlement intérieur de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, le partage des responsabilités en matière d'élaboration, d'adoption, de modification ou d'application de la politique scientifique se décline de la façon suivante :

5.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration détient le pouvoir de décision en ce qui a trait à l'adoption de la politique scientifique de l'Institut ainsi qu'aux modifications éventuelles dont elle pourrait faire l'objet.

5.2 La présidence-direction générale

La présidence-direction générale est responsable de l'élaboration et de l'application de la politique scientifique de l'IRSST. De concert avec l'équipe de direction, elle veille à son déploiement pour l'ensemble des activités des quatre leviers scientifiques de l'Institut :

- (i) le développement de nouvelles connaissances en SST par la recherche;
- (ii) le financement et la coordination de la recherche; (iii) l'exécution des services de laboratoires et des travaux d'expertise pour le réseau public de prévention en SST;
- (iv) la diffusion, la veille et la mobilisation des connaissances.

La présidence-direction générale a également la responsabilité d'offrir un environnement de travail sain et exemplaire afin de favoriser la collaboration entre le personnel de l'Institut, les partenaires des milieux de travail et les membres de la communauté scientifique, et de stimuler la créativité et l'innovation dans la réalisation des activités des quatre leviers scientifiques de l'Institut.

5.3 Le conseil scientifique

Le conseil scientifique agit à titre d'instance consultative auprès de la présidence-direction générale. Celle-ci doit obtenir son avis lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique scientifique de l'Institut en ce qui a trait aux éléments suivants :

- Les orientations générales des différentes activités scientifiques de l'Institut notamment la détermination des priorités de recherche, la nature et la portée des programmes de financement, le cadre d'action des laboratoires, les pratiques en matière de diffusion et de mobilisation des connaissances;
- La pertinence des projets soumis dans le cadre des programmes de subvention ainsi que des demandes de bourses soumises dans le cadre du programme de bourses d'études supérieures et de formation postdoctorale de l'Institut;
- L'assurance qu'un processus d'examen de la qualité scientifique des propositions de recherche et des demandes de bourses est en place, en faisant appel à des expertes reconnues et experts reconnus dans leurs domaines de compétence et selon les normes et pratiques admises dans les milieux scientifiques;
- Les partenariats, les appels de propositions et les ententes contractuelles destinés à répondre à certains besoins ponctuels en matière de recherche et développement.



6. Révision et date d'entrée en vigueur

Cette politique est révisée par le conseil scientifique et le comité de gouvernance et d'éthique. Elle est mise à jour au besoin, ou au minimum tous les cinq ans.

La présente politique a été adoptée par le conseil d'administration le 4 avril 2024.

